

# Fiche technique de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Révision: 04.08.2009

Date d'impression : 04.08.2009

## 1 Désignation du produit, de la préparation et de la société

### Identification de la substance ou de la préparation

**Nom du produit** **Acetone**  
**Code du produit** 22928  
**Producteur/fournisseur :** Alfa Aesar GmbH & Co.KG  
 Zeppelinstrasse 7  
 D-76185 Karlsruhe / Germany  
**Service chargé des renseignements :** Département sécurité du produit  
**Renseignements en cas d'urgence :** Giftnotruf Universität Mainz / Poison Information Center Mainz  
 www.giftinfo.uni-mainz.de Telefon:+49(0)6131/19240

E-mail: gcat@matthey.com  
 www.alfa-chemcat.com

## 2 Identification des dangers

### Principaux dangers:



Xi Irritant  
 F Facilement inflammable

### Indications particulières sur le danger pour l'homme et l'environnement:

R 11 Facilement inflammable.  
 R 36 Irritant pour les yeux.  
 R 66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.  
 R 67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

### Système de classification :

#### HMS-ratings (gamme 0-4) (Hazardous Materials Identification System)

HEALTH	1
FIRE	3
REACTIVITY	1

Santé (effets aigus) = 1  
 Inflammabilité = 3  
 Réactivité = 1

### Éléments d'étiquetage SGH



**Danger**

H225 - Liquide et vapeurs très inflammables.



**Attention**

H319+EUH066 - Provoque une sévère irritation des yeux. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges.

### Prévention:

P210 Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.  
 P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.  
 P240 Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.  
 P241 Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/antidéflagrant.  
 P242 Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.  
 P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.  
 P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.  
 P264 Se laver soigneusement après manipulation.  
 P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.  
 P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

### Intervention:

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.  
 P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.  
 P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

### Stockage:

P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.  
 P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.  
 P370+P378 En cas d'incendie: Utiliser pour l'extinction: CO<sub>2</sub>, poudre d'extinction ou eau pulvérisée.  
 P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.  
 P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

### Élimination:

P405 Garder sous clef.  
 P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

## 3 Composition/informations sur les composants

**Nom chimique usuel (ou nom générique)** Acetone (CAS# 67-64-1)  
**Désignation (No. CAS)**  
**Code(s) d'identification**  
**No. EINECS :** 200-662-2  
**Numéro index:** 606-001-00-8

## 4 Premiers secours

### après inhalation :

Donner de l'air frais. Assistance respiratoire si nécessaire. Tenir le malade au chaud. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

### après contact avec la peau :

Demander immédiatement conseil à un médecin  
 Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

### après contact avec les yeux :

Demander immédiatement conseil à un médecin

### après ingestion :

Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes et consulter un médecin.  
 Demander immédiatement conseil à un médecin

## 5 Mesures de lutte contre l'incendie

### Moyens d'extinction:

CO<sub>2</sub>, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

### Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité :

Jet d'eau à grand débit.

### Dangers particuliers dus au produit, à ses produits de combustion ou aux gaz dégagés :

Peut être dégagé en cas d'incendie :

Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant

Porter un vêtement de protection totale

### Équipement spécial de sécurité :

## 6 Mesures à prendre en cas de rejet accidentel

### Les précautions individuelles:

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.  
 Veiller à une aération suffisante  
 Tenir éloignées les sources d'incendie

(suite page 2)

## Nom du produit **Acetone**

(suite de la page 1)

### Mesures pour la protection de l'environnement :

Diluer avec beaucoup d'eau.  
Ne pas permettre à la matière de se libérer dans l'environnement sans autorisation gouvernementale réglementaire.

### Méthodes de nettoyage/récupération :

Récueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).  
Assurer une aération suffisante.

### Indications complémentaires :

Tenir éloignées les sources d'incendie  
Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7  
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8  
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

## 7 Manipulation et stockage

### Manipulation :

#### Précautions à prendre pour la manipulation:

Tenir les emballages hermétiquement fermés  
Conserver au frais et au sec en fûts très bien fermés  
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

### Préventions des incendies et des explosions:

Tenir à l'abri de sources d'inflammation - ne pas fumer.  
Prendre des mesures contre une charge électrostatique.  
Des vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif

### Stockage :

#### Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :

Stocker à un endroit frais.

#### Indications concernant le stockage commun :

Ne pas conserver avec les agents d'oxydation

#### Autres indications sur les conditions de stockage :

Tenir les emballages hermétiquement fermés  
Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés

## 8 Contrôle de l'expositon/protection individuelle

### Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :

Hotte de laboratoire fonctionnant correctement, conçue pour les produits chimiques dangereux, et ayant une vitesse moyenne d'aspiration de 33 mètres par minute.

### Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

Acetone	
ACGIH TLV	ppm 500; 750-STEL
	Not classified as a human carcinogen
Austria MAK	750
Belgium TWA	750; 1000-STEL
Denmark TWA	250
Finland TWA	500; 625-STEL
France VME	750
Germany MAK	500
Hungary TWA	600 mg/m3; 1200 mg/m3-STEL
Japan OEL	200
Korea TLV	500; 750-STEL
Netherlands MAC-TGG	750
Norway TWA	125
Poland TWA	600 mg/m3; 1800 mg/m3-STEL
Russia TWA	200; 200-STEL
Sweden NGV	250; 500-KTV
Switzerland MAK-W	500; 1000-STEL
United Kingdom TWA	750; 1500-STEL
USA PEL	1000
	Aucune donnée

### Indications complémentaires :

#### Equipement de protection individuel :

#### Mesures générales de protection et d'hygiène :

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.  
Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.  
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols

Protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.

Protection respiratoire en cas de fortes concentrations

Lunettes de protection.

Protection du visage

Vêtements de travail protecteurs.

#### Protection respiratoire :

#### Protection des yeux :

#### Protection du corps :

## 9 Propriétés physiques et chimiques

### Indications générales.

Forme :	liquide
Couleur :	incolore
Odeur :	genre acétone

#### Modification d'état

Point de fusion :	-94°C
Point d'ébullition :	56°C
Température et début de la sublimation :	non déterminé

#### Point d'éclair :

-17°C

#### Température d'inflammation :

465°C

#### Température de décomposition :

Non déterminé

#### Limites d'explosivité :

inférieure :	2,6 Vol %
supérieure :	13 Vol %

#### Pression de vapeur à 20°C:

247 hPa

#### Densité à 20°C:

0,791 g/cm<sup>3</sup>

(suite page 3)

**Nom du produit Acetone**

(suite de la page 2)

**Solubilité dans/miscibilité avec l'eau :** entièrement miscible

**Viscosité : dynamique à 20°C:** 0,32 mPas

**10 Stabilité et réactivité**

**Décomposition thermique / conditions à éviter :** Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.  
**Substances à éviter :** Agents d'oxydation  
**Réactions dangereuses :** Réagit violemment avec acide nitrique (HNO3).  
 Aucune réaction dangereuse connue  
**Produits de décomposition dangereux :** Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

**11 Informations toxicologiques****Toxicité aiguë :****Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :**

Oral	LD50	5800 mg/kg (rat)
Inhalatoire	LC50/8H	50100 mg/m3/8H (rat)
Effet d'irritation de la peau	mild	500 mg/24H (rbt)
Effet d'irritation des yeux	moderate	20 mg/24H (rbt)

**Effet primaire d'irritation : de la peau :** Causes mild irritant effect.  
**des yeux :** Effet d'irritation.  
**Sensibilisation :** Aucun effet de sensibilisation connu.

**Indications toxicologiques complémentaires :**

D'après ce que nous savons, la toxicité aiguë et chronique de cette substance n'est pas complètement connue. Aucune donnée de classification disponible concernant les propriétés cancérogènes de cette matière de la part de EPA, IARC, NTP, OSHA et ACGIH.

**12 Informations écologiques**

**Indications générales :** Catégorie de pollution des eaux 1 (Classification propre) : peu polluant  
 Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.  
 Ne pas permettre à la matière de se libérer dans l'environnement sans autorisation gouvernementale réglementaire.

**13 Considérations relatives à l'élimination**

**Produit :**  
**Recommandation :** Consulter les réglementations d'État, locales ou nationales pour une élimination appropriée. Remettre à la collecte de déchets toxiques ou apporter à la déchetterie pour déchets dangereux. Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales.

**Emballages non nettoyés :**  
**Recommandation :** Evacuation conformément aux prescriptions légales.  
**Produit de nettoyage recommandé :** Eau, éventuellement avec addition de produits de nettoyage.

**14 Prescriptions de transport****Transport par terre ADR/RID et GGVS/GGVE (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) (transfrontalier/domestique) :**

**Classe ADR/RID-GGVS/E (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) :** 3 (F1) Liquides inflammables.  
**Indice Kemler :** 33  
**No. UN :** 1090  
**Groupe d'emballage :** II  
**Désignation du produit :** 1090 ACÉTONE  
**Quantités limitées (LQ) :** LQ4  
**Catégorie de transport :** 2  
**Code de restriction en tunnels :** D/E

**Transport maritime IMDG/GGVSee (ordonnance sur le transport de produits dangereux - mer) :**

**Classe IMDG/GGVmer :** 3  
**No. UN :** 1090  
**Label :** 3  
**Groupe d'emballage :** II  
**No. EMS :** F-E,S-D  
**Polluant marin :** Non  
**Désignation technique exacte :** ACETONE

**Transport aérien ICAO-TI et IATA-DGR :**

**Classe ICAO/IATA :** 3  
**No. ID UN :** 1090  
**Label :** 3  
**Groupe d'emballage :** II  
**Désignation technique exacte :** ACETONE

"Règlement type" de l'ONU: UN1090, ACÉTONE, 3, II

F

(suite page 4)

Nom du produit **Acetone**

(suite de la page 3)

### 15 Informations réglementaires

Marquage selon les directives CEE :

Lettre d'identification et caractérisation de danger du produit :



Xi Irritant  
F Facilement inflammable

Phrases R :

11 Facilement inflammable.  
36 Irritant pour les yeux.  
66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.  
67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Phrases S :

9 Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé.  
16 Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.  
26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

Prescriptions nationales :

Indications sur les restrictions de travail :

Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes  
Pour l'utilisation: seulement par des personnes techniquement qualifiées.

Classe de pollution des eaux :

Classe de danger pour l'eau 1 (Classification propre) (classe de pollution des eaux 1) : peu polluant

### 16 Autres données

Les employeurs devraient considérer cette information seulement comme complément à leurs propres informations et devraient, de manière autonome, décider si cette information doit être appliquée afin d'assurer une utilisation correcte et de protéger la santé et la sécurité des employés. Cette information est fournie sans garantie et toute utilisation du produit non conforme à cette fiche de données de sécurité, ou en combinaison avec tout autre produit ou procédé, incombe à la responsabilité de l'utilisateur.

Service établissant la fiche technique :

Département pour la Santé, la Sécurité et l'Environnement

Contact :

Zachariah Holt

Acronymes et abréviations:

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route  
RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer  
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods  
IATA: International Air Transport Association  
IATA-DGR: Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)  
ICAO: International Civil Aviation Organization  
ICAO-TI: Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organization" (ICAO)  
GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals  
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances  
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)  
HMIS: Hazardous Materials Identification System (USA)  
LC50: Lethal concentration, 50 percent  
LD50: Lethal dose, 50 percent